

Vous êtes au PAYS DES OURS

L'ours brun est un animal autochtone de la faune française. Il est présent en Europe depuis au moins 250 000 ans, peut-être nettement plus. Depuis le milieu du XX^e siècle, l'ours n'est plus présent que dans les Pyrénées.

LA RENAISSANCE DE L'OURS

Le déclin de l'ours, au cours des siècles, est dû à sa surexploitation économique (viande, graisse, peau, trophées, capture pour les montreurs d'ours), et à des destructions volontaires (chasse, braconnage, poison), ainsi qu'à la dégradation et à la destruction de son habitat.

Alors au bord de l'extinction avec seulement cinq individus présents sur l'ensemble des

Pyrénées, trois premiers ours sont lâchés en 1996-97, en Haute-Garonne. Huit autres animaux seront lâchés jusqu'en 2018, notamment deux femelles dans le Béarn. Ces opérations de lâchers sont un succès biologique, les ours slovènes réintroduits se sont très bien adaptés au massif.

En 2023, 83 ours ont été détectés dans les Pyrénées en France et en Espagne.

Situation en 2023

- 83 ours détectés en 2023, 74 ours dans la partie centrale et orientale du massif.
- Seulement 2 femelles et 1 mâle à l'ouest des Pyrénées et 1 mâle (Néré) qui passe d'une zone à l'autre.
- Plus de 90 % des ours issus d'1 mâle et de 2 femelles.
- 16 oursons en 2023.
- Aire de répartition 7 100 km².



UNE ESPÈCE MENACÉE

Les Pyrénées sont un milieu très favorable à l'ours brun. L'adaptation des ours relâchés, les naissances constatées in situ ou la colonisation de nouveaux territoires nous le rappellent sans cesse. Malgré ces éléments positifs, la population d'ours dans les Pyrénées n'est toujours pas en bon état de conservation en 2023 pour espérer pouvoir se maintenir à long terme : elle est trop fragile, trop petite et menacée par la consanguinité et le braconnage notamment.

Il est plus que jamais nécessaire de poursuivre le renforcement de la population dans les Pyrénées centrales et surtout dans les Pyrénées occidentales.

Des lâchers indispensables

Dans son expertise, commandée par le ministère de l'Écologie, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN / 2013) recommande :

- pour le noyau occidental, au minimum un renforcement de 4 femelles (seules deux femelles ont été lâchées, en 2018) ;
- pour le noyau central, au minimum un renforcement de 2 femelles pleines (seul un mâle a été lâché, en 2016).

Le MNHN prévient que « tout retard nécessitera une probabilité d'intervention ultérieure beaucoup plus importante ».



L'ours brun est l'un des trois mammifères en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées en France (UICN)

La Slovénie comme pays source



Les 11 ours lâchés dans les Pyrénées jusqu'à maintenant viennent de Slovénie. Après des études minutieuses, la Slovénie a été choisie comme pays source pour plusieurs raisons. Les ours slovènes sont génétiquement très proches des ours pyrénéens, tout comme leur milieu de vie. La situation sanitaire des animaux est connue et bonne. Les ours lâchés en France sont déduits du quota de chasse en Slovénie.

Malgré des difficultés ponctuelles et locales, hommes et ours peuvent parfaitement cohabiter dans les Pyrénées.

L'OURS ET LES TROUPEAUX

L'ours peut causer des dégâts sur les troupeaux.

- Les pertes dues à la prédation de l'ours sur les troupeaux restent faibles et supportables : de l'ordre de 1 à 2 % du cheptel total des ovins en zone à ours.
- Elles sont encore plus rares sur les autres animaux d'élevage (bovins et équins).



Les mesures de protection existent et sont efficaces lorsqu'elles sont employées ensemble. Le regroupement nocturne dans des enclos de protection de taille suffisante, l'utilisation de chiens patous et une présence humaine autour du troupeau dissuadent les attaques de l'ours. Ces mesures sont financées à 80 % par les pouvoirs publics.

Les pertes dues à l'ours sont largement indemnisées à l'éleveur, contrairement aux autres causes (en moyenne, 550 euros par animal, incluant pertes de production et forfait «brebis perdues»).

L'ours et la chasse

La chasse (notamment les battues avec chiens courants) est une des activités les plus dérangeantes pour l'ours, qui a entraîné plusieurs rencontres fatales pour le plantigrade. Des mesures appropriées et connues, si elles sont respectées, peuvent éviter des ours tués et des chasseurs blessés.

L'ours slovène n'est pas plus carnivore que l'ours pyrénéen !

L'ours est un animal omnivore opportuniste, à nette dominante végétivore. Son régime est constitué, sous nos latitudes, de 70 à 80 % de végétaux.

Les différentes études conduites dans les Pyrénées ont montré que les ours bruns de souche slovène ont un comportement alimentaire semblable à celui des ours autochtones.





SI VOUS RENCONTREZ UN OURS

L'ours brun a peur de l'homme, mais comme tout animal de grande taille, sa stature et sa force peuvent le rendre dangereux lorsqu'il est surpris ou se sent menacé. Même si cela est très peu probable, voici quelques consignes à adopter :

Pour éviter de surprendre l'ours : évitez de laisser votre chien divaguer car il pourrait provoquer l'ours. Ne suivez jamais des traces d'ours. Si vous voyez un ours, même à grande distance, ne cherchez pas à vous approcher.

En cas de rencontre avec un ours, aidez-le à vous identifier : manifestez-vous calmement en vous montrant, en bougeant et en parlant calmement. Éloignez-vous progressivement sans courir.

En cas de rencontre avec un ourson

En cas de rencontre avec un ourson : ne cherchez pas à l'approcher, ne perdez pas de temps à le photographier, éloignez-vous immédiatement et calmement. L'ourson n'est pas très loin et protège ses petits de tout danger.

Pour contribuer à la protection des ours, rejoignez nous en devenant bénévole ou en adhérant à FERUS, association nationale pour la conservation des grands prédateurs (Ours, Loup et Lynx).

www.ferus.fr

 ferusassociation

 FERUS

